

Décision n°D_2026_161

CENTRE D'INGENIERIE

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA CRECHE "LES PETITES FRIMOUSSES", RUE JULES FERRY A BETHUNE

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° DCS_2026_008 du Comité syndical en date du 22 avril 2026, autorisant le Président, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le SIVOM de la communauté du Béthunois a lancé une consultation simplifiée inférieure à 100 000,00 €HT auprès de plusieurs sociétés pour des travaux d'aménagement de la cour de la crèche « Les petites frimousses » rue Jules Ferry à Béthune,

Considérant que les travaux se dérouleront durant la période de fermeture de la crèche, au mois d'août, et démarreront à compter de l'ordre de service de démarrage pour une durée de 4 semaines,

DECIDONS :

ARTICLE 1er : De signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de la cour de la crèche « Les petites frimousses » rue Jules Ferry à Béthune, avec la société BONNET PAYSAGE, sise 37 rue du 8 mai -62 640 MONTIGNY EN GOHELLE, pour un montant de 34 562,92 € HT et une durée de 4 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage.

ARTICLE 2 : Les dépenses inhérentes au montant cité en article 1er seront imputées au budget principal sur la compétence concernée.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et la responsable du service de gestion comptable de Béthune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Béthune,



Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.